



Nouvelles du conseil du 25 février 2019

Hors cadre

Le Conseil municipal in corpore, accompagné du secrétaire municipal et de l'administrateur des finances communales, tiendra sa journée annuelle hors cadre, le vendredi 22 mars prochain. Il y traitera de différents thèmes concernant l'avenir du village.

Ne changez rien

La CRT1 (Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois) vient de communiquer aux autorités locales le schéma d'offre régional 2022-2025. Le Conseil municipal lui a écrit pour annoncer qu'il ne souhaite pas de changement par rapport à l'offre actuelle.

Pas question

Les autorités cantonales compétentes sont revenues à charge, concernant leur volonté de transférer, à la charge des communes, 30 pour cent des coûts induits par les solutions transitoires (en règle générale, une douzième année scolaire). Or le Conseil municipal a pour sa part réaffirmé sa volonté ferme de s'opposer à ce nouveau transfert de charges.

Nouvelle convention

En matière d'OMPP (ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école obligatoire), une nouvelle convention est en cours d'établissement, avec toutes les écoles sises de Cortébert à Péry-La Heutte, y compris les établissements des Prés-de-Cortébert et de Jeangui. Ce document met à jour les collaborations, sur la base des pratiques et règlements actuels. Consulté, le Conseil municipal a préavisé favorablement la nouvelle convention, qui doit désormais être soumise aux autorités cantonales compétentes. Ces dernières préciseront notamment quelles instances doivent en être les signataires.

Citerne en révision

L'Exécutif local a décidé lundi soir de confier à l'entreprise Dionys Riedo SA, de Morat, les travaux de révision de la citerne à mazout de l'école primaire. Cette révision est devisée à 1520 francs.

EJC : hygiène respectée

Au début de février, le Laboratoire cantonal a procédé à un contrôle d'hygiène à l'Ecole à journée continue (EJC). Le rapport de cet examen détaillé fait état d'une situation globalement bonne. Il suggérait la pose éventuelle d'un distributeur de papier pour s'essuyer les mains après lavage, ce qui a été fait immédiatement. Par ailleurs, le laboratoire charge le directeur, Claude Oeuvray, de mettre en place un système d'autocontrôle en matière d'hygiène.

54 candidats

Au délai de dépôt des dossiers, les autorités avaient reçu pas moins de 54 candidatures, pour l'offre d'emploi liée à la succession du secrétaire municipal. La procédure de sélection suit son cours, l'engagement étant prévu pour le 1er octobre ou à convenir.

Vers des Mérites ?

De nombreuses demandes de dons sont adressées chaque année au Conseil municipal, qui a décidé lundi qu'il établira un concept général en la matière. Lors de sa prochaine journée hors cadre, il se penchera sur la question et étudiera notamment l'éventualité de mettre sur pied une procédure aboutissant à la remise, chaque année, d'un Mérite sportif et d'un Mérite culturel de Sonceboz-Sombeval. Une telle organisation semble d'autant plus judicieuse que la commune abrite de nombreux sportifs de pointe, entre autres. Le mois prochain, les élus décideront de créer ou non ce système de récompense, et le cas échéant ils en dessineront les principales modalités.

Au cas où l'attribution de Mérites locaux étaient mise sur pied, un montant ad hoc sera inscrit au budget 2020 déjà.

Des travaux conséquents

Lundi soir, le Conseil municipal a attribué les travaux nécessaires pour la réfection de la rue Fin-du-Pertuis. C'est à l'entreprise Hänzi SA, de Moutier, qu'il a confié les tâches de génie civil, lesquelles sont devisées à quelque 240'000 francs.

Tout ce qui touche aux conduites d'eau sera assuré par l'entreprise locale Harnisch SA, pour un montant budgété d'environ 74'000 francs.

Ce chantier débutera au printemps et les habitants du secteur seront préalablement informés dans le détail du calendrier et des inévitables perturbations du trafic. D'ores et déjà, le Conseil municipal remercie la population de ce quartier pour la compréhension et la patience dont elle fera preuve face aux désagréments causés.

